

**Commission économique pour l'Europe****Comité exécutif****Centre pour la facilitation du commerce
et les transactions électroniques****Vingt-quatrième session**Genève, 30 avril et 1^{er} mai 2018

Point 7 c) de l'ordre du jour provisoire

**Recommandations et normes : Questions connexes
à noter et pour information****Guide explicatif sur le répertoire LOCODE-ONU
de codes pour les lieux utilisés pour le commerce
et les transports***Résumé*

On trouvera dans le présent document un guide explicatif sur les codes des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (réunis dans le répertoire LOCODE-ONU), qui a pour objet d'aider les gouvernements, les organismes publics, les secteurs d'activité et les entreprises privées à mieux comprendre comment utiliser ce système de codification pour améliorer l'échange de données.

Le LOCODE-ONU est couramment utilisé par les entreprises de transport, les administrations et d'autres acteurs. Un réseau de points de contact nationaux et sectoriels, ainsi qu'un groupe consultatif, ont été mis en place pour appuyer la gestion et le développement du LOCODE-ONU, qui est une des normes les plus téléchargées à partir du site Web de la CEE, toutes divisions confondues.

Le présent document est soumis pour qu'il en soit pris note à la vingt-quatrième session plénière du CEFACT-ONU.



I. Introduction

1. Le répertoire de codes des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (LOCODE-ONU) recense les lieux intéressant le commerce international dans le monde. Il s'agit d'un système de codification alphabétique à cinq lettres dont les deux premières lettres représentent le code de pays défini par l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et dont les trois dernières lettres sont un code unique dans le pays concerné. C'est le secrétariat de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU (CEE) qui, depuis 1981, assure la gestion et la publication de ces codes. Les mises à jour et les nouvelles entrées, qui doivent être soumises au plus tard le 30 avril et le 31 octobre de chaque année, sont publiées deux fois par an.
2. Pour permettre une identification précise des lieux nationaux, la CEE s'appuie sur un réseau de points de contact nationaux qui valident toutes les nouvelles entrées et les demandes d'actualisation avant leur publication. Les points de contact nationaux travaillent également avec les principaux acteurs au sein d'un groupe consultatif dans le but de proposer des améliorations des processus et de la gestion.
3. Le LOCODE-ONU est basé sur la Recommandation n° 16 de la CEE. Publié pour la première fois en 1980, il a été réédité à deux reprises depuis. Dans sa première édition, le LOCODE-ONU comportait 8 000 codes. Il en comporte désormais plus de 100 000, qui représentent 249 pays, territoires dépendants et zones spéciales.

II. Applications

4. Le LOCODE-ONU est couramment utilisé par la plupart des grandes compagnies de navigation et des transitaires, par les acteurs du transport maritime et par l'industrie manufacturière. Il est également utilisé par les administrations nationales, notamment par les services des douanes et les autorités portuaires, ainsi que dans le cadre d'activités connexes telles que les statistiques.
5. Chaque entrée du LOCODE-ONU comporte des renseignements tels que la subdivision géographique correspondant au code du lieu dans le pays, la fonction du lieu (port maritime, aéroport, nœud routier, etc.), une indication des coordonnées de géolocalisation, ou encore le statut de l'entrée (validation par une administration nationale, un opérateur économique ou une autre entité), etc.

III. Avantages

6. Le LOCODE-ONU permet aux opérateurs et aux autorités de savoir précisément et sans avoir besoin de connaître des codes nationaux ou une autre langue à quel endroit un service de transport commencera, à quel endroit les marchandises entreront dans un pays et à quel endroit elles seront dédouanées. Le LOCODE-ONU est utilisé pour suivre les mouvements de marchandises associés au commerce et aux fins d'échange d'informations entre participants au commerce international.

IV. Informations supplémentaires

7. Lien vers la page LOCODE-ONU du site Web (<http://www.unece.org/cefact/locode/welcome.html>).
-